



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
 COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
 SEANCE DU 13 AVRIL 2015**

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
 Date de convocation : 7 avril 2015

2015-04-039 - 1/7

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA			
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER	X		Christian RAYMOND*	Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X		Françoise DEMARE*	Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO				Kléber AUDINET		X	Alain MAROIS
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS			
Michelle LACOSTE		X	Chantal GANTCH	Philippe FAURT			
Francis PEJEAN	X		Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE				Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER				Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	51	5	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			56

 Madame Laurence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES ET DES DELIBERATIONS DU BUREAU PRIS DEPUIS LA SEANCE DU 23 MARS 2015

En application de la délibération n°14.05.099 du 26 mai 2014 et de la délibération n°14-11-181 du 28 novembre 2014 lui donnant délégation de certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes, dont il informe le conseil communautaire :

BUREAU DU 30 MARS 2015

PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE

B-2015-012 : PRESTATION DE SERVICE MSA – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT A PARTIR DE JANVIER 2015

A l'**unanimité**, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement 2015 et à actualiser la liste des établissements gérés jointe à la délibération.

PETITE ENFANCE-ENFANCE

B-2015-013 : RESEAU, ECOUTE, APPUI ET ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS EN GIRONDE (REAAP) : APPEL A PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2015

A l'**unanimité**, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- transmettre l'appel à projet du REAAP,
- signer tous documents y afférents,
- percevoir les subventions accordées.

BUREAU DU 7 AVRIL 2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ARTISANAT ET EQUILIBRE COMMERCIAL

B-2015-014 : ZAE D'EYGRETEAU : VENTE DES LOTS 3 ET 4 A LA SOCIETE RITLENG

A l'**unanimité**, le Bureau communautaire décide d'autoriser la vente des lots 3 et 4 à la société Ritleng ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

RESSOURCES HUMAINES

B-2015-015 : MISE A DISPOSITION STATUTAIRE D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL – AVENANT A LA CONVENTION

A l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la modification de la quotité de mise à disposition d'un agent communautaire profit de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais de 80% à 100% de son temps, et ce du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2016
- d'autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention afférent.

CULTURE

B-2015-016 : DISPOSITIF D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE / PARCOURS PROPOSÉS À 40 CLASSES DE CM1, CM2, CLIS ET IME (ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC AQUITAINE, DE LA DSDEN DE LA GIRONDE, DU RÉSEAU CANOPÉ DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX ET DE L'IDDAC

A l'unanimité, le Bureau communautaire décide :


- de déposer des demandes de subvention auprès de la DRAC Aquitaine, de la DSDEN de la Gironde, du Réseau CANOPÉ 33 et de l'IDDAC pour le soutien à la mise en œuvre d'un dispositif d'éducation artistique et culturelle à destination des scolaires sur le territoire de La Calix pour l'année scolaire 2015/2016
- de signer toutes conventions de partenariat liées à ces demandes de subvention.

ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SEANCE DU 23 MARS 2015

En application de la délibération n°14.04.005 du 8 avril 2014, lui donnant délégation de certaines attributions du Conseil, Monsieur le président a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes, dont il informe le conseil communautaire :

Direction générale :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2015-AJ-045</u>	Contrat de prestations de services	Reconduction du contrat d'hébergement du SIG ¹	IMAGIS	Coût : 1 800 € HT, soit 2 160 € TTC	1 an à compter du 01/01/2015
<u>2015-AJ-046</u>	Contrat de prestations de services	Maintenance du chauffage et de la climatisation des locaux de l'antenne située 13 rue Waldeck Rousseau à Libourne	DALKIA	Coût : 2 300 € HT, soit 2 760 € TTC Option : 1 050 € HT, soit 1 260 € TTC	1 an à compter du 01/02/2015
<u>2015-AJ-047</u>	Contrat de bail	Renouvellement de la location de l'immeuble situé 13 rue Waldeck Rousseau à Libourne	COMMUNE DE LIBOURNE	Coût annuel : 32 679 €	3 ans à compter du 01/03/2015
<u>2015-AJ-052</u>	Convention d'occupation précaire	Location de l'immeuble à usage d'habitation situé 35 rue Fonsadaise à Guîtres	RENEE GARNIER	Recettes : 556,12 € par mois, soit un total de 2 780,60 €	5 mois à compter du 01/02/2015

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
 Reçu en préfecture le 22/04/2015
 Affiché le 

¹ Système d'information géographique

Petite enfance, enfance, et jeunesse :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2015-AJ-041</u>	Convention d'occupation du domaine public	Occupation les 4 premiers samedis de chaque mois de 13h30 à 18h30 d'un local ainsi que du jardin de l'ALSH ² 3/6 ans situé à Libourne	ASSOCIATION ARC EN CIEL	A titre gracieux	1 an à compter du 01/01/2015
<u>2015-AJ-042</u>	Contrat de prestations de services	Découverte de la danse d'inspiration Ensemble des RAM ³ de La Cali	ASSOCIATION ENTRE NOUS	<u>Coût</u> : 2 290 € exonérés de TVA	7 mois à compter du 01/01/2015
<u>2015-AJ-043</u>	Contrat de prestations de services	Initiation à la danse "Country" pour le spectacle du carnaval ALSH du secteur de Coutras	ASSOCIATION COUNTRY PLAISIR	<u>Coût</u> : 250 € exonérés de TVA	Les 17, 19, 24, 26/02 et le 01/04/2015
<u>2015-AJ-044</u>	Contrat de prestations de services	Organisation d'un festival jeune public intitulé « Festacle » au Maine Pommier (Lagorce)	ASSOCIATION ARRREUH	<u>Coût</u> : 200 € exonérés de TVA et une participation financière de 7 € par festivalier	Le 30/04/2015
<u>2015-AJ-048</u>	Contrat de prestations de services	Séjour à la Rochelle pour un groupe de 46 personnes PRIJ ⁴ de Coutras	AUBERGE DE JEUNESSE	<u>Coût</u> : 3 183,33 € HT, soit 3 820 € TTC	Du 12/07 au 14/07/2015
<u>2015-AJ-049</u>	Convention d'occupation du domaine public	Logement de fonction d'un agent de la commune de Libourne - crèche collective située 84 cours des Girondins à Libourne	COMMUNE DE LIBOURNE	A titre gracieux (charge prise en compte dans le calcul de l'attribution de compensation)	3 ans à compter du 01/01/2015

Envoyé en préfecture le 22/04/2015

Reçu en préfecture le 22/04/2015

Affiché le


² Accueil de loisirs sans hébergement³ Relai assistantes maternelles⁴ Point rencontre information jeune

<u>2015-AJ-050</u>	Convention de mise à disposition de locaux communaux	Utilisation de la salle polyvalente n°1 située 127 rue Pierre Brosolette à Coutras le premier lundi de chaque mois pour l'organisation de réunion d'information collective dans le cadre du PLIE ⁵	COMMUNE DE COUTRAS	A titre gracieux	A compter du 01/01/2015
<u>2015-AJ-051</u>	Avenant n°2 à une convention de co-maîtrise d'ouvrage	Construction d'un PRIJ et d'équipement municipaux sur la commune d'Abzac Réajustement du coût global de l'opération à la suite de l'attribution des marchés publics de travaux	COMMUNE D'ABZAC	Néant	Le 16/03/2015
<u>2015-04</u>	Régie de recettes n° 100	Modification de la régie de recettes pour le PRIJ de Coutras Ajout du mode de recouvrement par « chèques vacances » (Auparavant, les modes de recouvrement étaient uniquement numéraire et chèques)	Sans objet	Sans objet	Le 23/02/2015
<u>2015-05</u>	Régie de recette n°118	Modification de la régie de recettes pour l'ALSH 12/17 ans situé à Libourne Ajout du mode de recouvrement par « chèques vacances » (Auparavant, les modes de recouvrement étaient uniquement numéraire, et chèques)	Sans objet	Sans objet	Le 23/02/2015

Envoyé en préfecture le 22/04/2015

Reçu en préfecture le 22/04/2015

Affiché le

SLO

⁵ Plan local pour l'insertion et l'emploi

Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 14/04/2015
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
~~Philippe BUISSON, Président,~~
~~de la Communauté d'Agglomération du Libournais~~

Envoyé en préfecture le 22/04/2015

Reçu en préfecture le 22/04/2015

Affiché le



Envoyé en préfecture le 22/04/2015

Reçu en préfecture le 22/04/2015

Affiché le





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 13 AVRIL 2015

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 7 avril 2015

2015-04-040 - 1/3

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA			
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADA	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENA YRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER	X		Christian RAYMOND*	Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X		Françoise DEMARE*	Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO				Kléber AUDINET		X	Alain MAROIS
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS			
Michelle LACOSTE		X	Chantal GANTCH	Philippe FAURT			
Francis PEJEAN	X		Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE				Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER				Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	51	5	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			56

Madame Laurence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

DELEGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu la délibération n°14.04.042 en date du 8 avril 2014 par laquelle le Conseil a délégué au Président certaines attributions,

Vu les délibérations n°14.05.099 et n°14.11.181 en date respectivement du 26 mai 2014 et du 28 novembre 2014 par lesquelles le Conseil a délégué au Bureau certaines attributions,

Conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-10 et L 2122-23), les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur Président, Vice-présidents et au Bureau dans son ensemble, à l'exception :

- 1- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2- De l'approbation du compte administratif ;
- 3- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application avec de l'article L 1612-15 du CGCT ;
- 4- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et politique de la ville.

Considérant la nécessité de simplifier les démarches administratives et de soumettre au Conseil communautaire les questions dont l'enjeu est démontré pour le territoire,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de La Cali, à donner au Bureau une partie des délégations prévues par la loi en application de l'article L5211-10 du CGCT.

Monsieur le Président propose de compléter les délégations du Conseil au Bureau en précisant que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (56 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de déléguer au Bureau, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants : **les actes afférents à l'exécution des régies.**

- 1- La vente des lots des zones d'activités d'intérêt communautaire. (délibération n°14.05.099 en date du 26 mai 2014),
- 2- Les demandes de subventions au profit de La Cali et les conventions y afférents. (délibération n°14.05.099 en date du 26 mai 2014),
- 3- Les dépôts et la signature des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) (délibération n°14.05.099 en date du 26 mai 2014),

- 4- Les conventions avec des partenaires publics et/ou privé ayant une incidence financière d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €,
- 5- Les accords ou conventions cadre avec la CAF et la MSA dans les domaines de la petite enfance, enfance et jeunesse,
- 6- Les conventions de gestion et leurs avenants avec les communes,
- 7- Les adhésions et affiliations à des organismes (autres qu'établissements publics),
- 8- Les chartes et règlements intérieurs de structures accueillant du public ou de services communautaires,
- 9- Les conventions de mise à disposition de personnel,
- 10- La prise en charge de frais de déplacement de personnalités qualifiées extérieures invitées à un jury de recrutement,
- 11- La prise en charge de frais de déplacement des agents stagiaires au CNFPT,
- 12- Les adhésions au contrat de prévoyance, à la médecine du travail,
- 13- L'instauration de régime d'astreintes et de permanences,
- 14- Le recrutement de vacataires,
- 15- Les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité,
- 16- L'approbation du programme pluri annuel d'accès à l'emploi titulaire,
- 17- Les modalités de prise en charge de CET,
- 18- Les avantages en nature et frais liés au mandat spécial,
- 19- Les créances irrécouvrables et éteintes,
- 20- Le principe d'amortissement des subventions d'équipement et fixation des durées d'amortissement,
- 21- Les actes afférents à l'exécution des régies.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 16/04/15
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

Envoyé en préfecture le 22/04/2015

Reçu en préfecture le 22/04/2015

Affiché le

